DEPARTEMENT DE L'ALLIER



ARRONDISSEMENT DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers :

En exercice :

Présents:

Votants:

Nº 40

OBJET:

MUSEE DU VERRIER

RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE

EXERCICE 2020

Rendue exécutoire:

Transmise en Sous-Préfecture

2 7 JUIL. 2021 Publiée ou notifiée

le: 2 7 JUIL. 2021

SEANCE DU 8 JUILLET 2021

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.

Présents:

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA (sauf pour les délibérations n°6 et 7), Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Jean-Claude BRAT (sauf pour les délibérations n°6, 7 et 8), Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Jacques TERRACOL, Elisabeth BARGE, Patrick SEROR, Ludivine DUFRAISE, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Annie CORNE, Jean-François CHAUFFRIAS (sauf pour les délibérations n°28, 29, 30), Séverine THOMAS-MOLLON, Jean-Dominique BARRAUD (jusqu'à la délibération n°72), Jean-Pierre RAYMOND (à partir de la délibération n°4 A/), Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN (sauf pour les délibérations n°74, 75, 76), Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Sylvain BRUNO, Joseph KUCHNA, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Claude MALHURET (à partir de la délibération n°27), Jean-Pierre SIGAUD (sauf pour les délibérations n°46 et 47), Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration:

Mmes et MM. Monique GIRAUD à Romain LOPEZ, Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN, Michel LAURENT à Elisabeth BARGE, Ariane MILET à Elisabeth BARGE, Olivier ROYER à Pierre BONNET, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Bertrand BAYLAUCQ à Jean-Sébastien LALOY, Annie DAUPHIN à Annie CORNE, François HUGUET à Romain LOPEZ, Jean-Louis LONG à Romain DEJEAN, Marie CHATELAIS à Annie CORNE, Benjamin BAFOIL à Jean-Sébastien LALOY, Marie-José MORIER à Nathalie CHAMOUX BOUILLON, Jean-Marc BOUREL à Nicole COULANGE, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Alexis MAYET à Isabelle RECHARD, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE, Laure GUERRY à Joseph KUCHNA, Charlotte BENOIT à Frédéric AGUILERA, Yves-Jean BIGNON à Jean-Claude BRAT, Jean-Philippe SALAT à Jean-Claude BRAT, Evelyne VOITELLIER à Jean-Dominique BARRAUD, Jean ALMAZAN à Jean-Dominique BARRAUD, Anne-Sophie RAVACHE à Caroline BARDOT, Valérie LASSALLE à Elisabeth CUISSET, Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Sandrine MORIER-MIZOULE, Henri SARRE à Caroline BARDOT, Corinne IBARRA à Pierre BONNET, Alexis BOUTRY à Jean-Marc GERMANANGUE, Linda PELISSIER à Marilyne MORGAND, Christiane LEPRAT à Mme Véronique TRIBOULET, Bernard KAJDAN à Véronique TRIBOULET, Claude MALHURET à François SENNEPIN (de la délibération n°1 à la délibération n°26) Sylvie DUBREUIL à Joseph KUCHNA.

Absents excusés :

M. François SZYPULA, Alain VENUAT, Philippe COLAS, Thierry LAPLACE, Pascal DEVOS, Alexandre GIRAUD.

Secrétaire: M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique, notamment l'article L3131-5 relatif aux contrats de concession qui dispose que « le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services »,

Vu l'article R3131-2 du Code de la Commande publique, lequel dispose « Le rapport prévu par l'article L. 3131-5 est produit chaque année par le concessionnaire, avant le 1^{er} juin.

Il tient compte des spécificités du secteur d'activité concerné et respecte les principes comptables d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes retenues pour l'élaboration de chacune de ses parties, tout en permettant la comparaison entre l'année en cours et la précédente. Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport sont tenues par le concessionnaire à la disposition de l'autorité concédante, dans le cadre de son droit de contrôle.»

Vu l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui ajoute que le rapport doit, en outre, être examiné par les commissions consultatives des services publics locaux dans les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants,

Considérant la convention de délégation de service public (DSP) du 14 mai 2016, reçue en sous-préfecture le 23 mai 2016, conclue par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Touristique de la Montagne bourbonnaise (SMAT) aux droits duquel s'est substituée la communauté d'agglomération Vichy Communauté avec l'association « la Vie à Saint-Nicolas, Mémoire et Futur » pour la gestion du Musée de Verrier sis à Saint-Nicolas des Biefs (03250).

Considérant l'examen fait par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, le 3 juin 2021, du rapport annuel - exercice 2020 – remis par le délégataire soit l'association « la Vie à Saint-Nicolas, Mémoire et Futur »,

Considérant que le Président de la CCSPL doit rendre compte à son assemblée délibérante de l'examen des rapports annuels des délégataires de service public,

Propose au Conseil Communautaire:

 de prendre acte du rapport annuel du délégataire au titre de l'exercice 2020, ci-annexé, Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- prend acte de ce rapport,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Compunauté, le 8 juillet 2021. Les Conseillers Communautaires présents ont signé au régistre.

Le Président

Frédéric A GUILERA

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 40 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET

Objet de l'acte : 2021 - MUSEE DU VERRIER - RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2020

Date de décision: 08/07/2021

Date de réception de l'accusé 27/07/2021

de réception :

Numéro de l'acte: 08JUIL2021_40

Identifiant unique de l'acte: 003-200071363-20210708-08JUIL2021_40-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte: 9.1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

Nom du fichier: 40.pdf (99_DE-003-200071363-20210708-08JUIL2021_40-DE-1-1_1.pdf)

MUSEE DU VERRIER BILAN DES ACTIVITES 2020

Transmises à Vichy Communauté le 5 janvier 2021

Après un hiver 2019/2020 morose où nous avions prévu la fermeture du musée pour le printemps, en 2020 un vent d'espoir a soufflé sur le musée.

- Patrick Fayet a rejoint notre groupe de bénévoles
- Monsieur le maire et son Conseil ont mis un emploi à notre disposition
- Le jardin du musée a été remodelé et entretenu par un employé municipal

Nous ne pouvions qu'organiser rapidement la saison 2020

- Une exposition temporaire a été empruntée au Syndicat Mixte des Monts de la Madeleine
- Les consignes sanitaires ont été mises mise en place en attendant l'autorisation d'ouverture
- L'ouverture aux groupes a pu se faire à partir du 11 mai
- L'ouverture au public a eu lieu le 15 juillet

1/ L'emploi municipal s'est déroulé du 15 juillet au 4 octobre Servane Chastagner a travaillé du 15 juillet au 1^{er} août, elle a accueilli les visiteurs en leur rappelant les gestes barrières et en encaissant les entrées. Nicole Moser a pris le relai du 4 août au 4 octobre, avec les mêmes attributions que la précédente, augmentées d'informations historiques données aux visiteurs. Le Livre d'Or du musée porte des témoignages de satisfaction pour les 2 employées.

2/ Les visites

357 visiteurs sur 71 jours d'ouverture – fréquentation comparable à celle des années 2007 à 2011 lorsque nous avions des emplois aidés ou intérimaires sur une cinquantaine de jours d'ouverture.

3/ Animation estivale

- Exposition temporaire LE CHANVRE. L'intérêt porté au sujet a été très modéré.
- Ouverture exceptionnelle les samedis de 10h à 12h du 18 juillet au 15 août en parallèle aux animations organisées par la municipalité, et dans le cadre de la volonté du Conseil d'Administration du musée de se joindre aux évènements de la vie locale. Aucune entrée générée sur cet horaire.

4/ RV avec Vichy Communauté pour présenter un bilan de fin de saison

- Les 6 élus présents ont été admiratifs de la décision de la mairie de St Nicolas de mise à disposition d'un emploi municipal au musée
- Suite à la demande de M. Cavagna de nous rendre disponibles les weekends de la mi-juin à la mi-octobre pour des groupes inscrits par l'OT de Vichy, nous n'avons eu personne. J'ai demandé de bien vouloir prévoir un encart sur le Musée du Verrier qui pourrait avoir toute sa

place sur les brochures estivales de Vichy, afin de mieux nous faire connaître. L'idée est notée, attendons ...

Suite à mon observation du besoin d'informations sur le musée sur les lieux fréquentés par les touristes à St Nicolas, Madame Lopes, responsable de la réunion en l'absence de M. Cavagna, a proposé de faire une demande en début d'année 2021 pour la pose de 2 ou 3 panneaux de signalisation du musée; ce sera fait courant février sur des points stratégiques : à l'entrée de l'ENS de la Bletterie, au parking des tourbières de la Verrerie, et à l'aire de piquenique/camping de la Font de Boffet

5/ Entretien du musée

Les services techniques de Vichy Communauté sont intervenus à plusieurs reprises au cours de l'année.

Les blocs lumineux de sécurité ont été changés.

Des spots ont remplacé des ampoules suspendues au bout de fils électriques sortant du plafond (travail non terminé à l'origine du musée en 2001).

Un état des lieux pour effectuer le raccordement du musée au réseau d'assainissement municipal a été fait par le responsable des services techniques M. Champromis (?) De plus le bilan électrique a été nécessaire : ampoules et projecteurs divers étant HS. La dégradation extérieure de l'angle du mur côté Marianne a été prise en compte également.

L'entreprise Delahaye a procédé au remplacement de tous les spots, ampoules, projecteurs de charpente et 1 réducteur de tension défaillants au rez-de-chaussée et 1^{er} étage, dans les vitrines, sur les murs et au plafond. Des ampoules à leds ont été mises lorsque possible. En commande un boîtier spécial (donnant l'illusion d'une flamme) pour l'éclairage du siège à creusets situé au-dessus du foyer du four de verrier.

La société Enedis est intervenue en urgence au début de juillet pour remplacer le disjoncteur HS.

Au début de novembre un bénévole s'est chargé de mettre le musée hors gel.

En pièce-jointe

- Bilan des visites 2020

VISITES ET RECETTES 2020

	VISITES ET RECETTES 2020						
	ad et j	nombre	caisse visites	brochu	res et <i>divers</i>	caisse divers	
JUIN							
28	groupe ad	9	27,00€		pourboire panier	8,00€	
13	ad	5	17,50€				
				1			
JUILLET							
16	ad	3	10,50 €				
17	2ad 2j	4	9,50 €		pourboire panier	8,00 €	
18	5ad 1j	6	19,50€		,	,,,,,	
19	ad	4	14,00 €				
21	ad	2	7,00 €				
22		0	0				
23	ad	2	7,00 €				
24	8ad 8j	16	28,00 €				
25	ad	10	35,00 €		pourboire panier	2,00€	
26	7ad 2j	9	29,50 €		pourboire panier	2,00€	
28	ad	7	24,50 €				
29	au	0	18				
30			0				
		0	0				
31	ad	4	14,00€				
AOÛT							
	C- 4 2:		25.00.6				
1	6ad 2j	8	25,00€				
2	10ad 3hand	13	38,00€				
4	ad	4	14,00€				
5	13ad 1j	14	48,00€		1 fleur verre	5,00€	
6	ad	6	21,00€				
7	6ad 2j	8	26,00€				
8	15ad 4j	19	54,50 €				
9	ad	10	31,00€	Cuisine et Trad	et Parler local	30,00€	
11	2ad 1j	3	9,00 €				
12	2ad 1j	3	9,50 €	+5			
13	ad	13	45,50€		2		
14	ad	5	17,50 €				
15	ad	15	45,50€				
16		0	0				
18	4ad 5j	9.	26,00€		1		
19	ad	4	14,00€				
20	4ad 2j	6	19,00€			- 1	
21	9ad 2j	10	33,00€				
22	6ad	6	21,00€		1 fleur verre	5,00€	
23	ad	15	49,00€				
25	ad	6	21,00€	Cuisine et Trad	et L'Art Dentelles	30,00€	
26	ad	3	10,50 €				
27	ad	2	7,00 €				
28		0	0				
29	ad	2	7,00 €		pourboire panier	15.00.6	
30	uu	0	0		pourboire punier	15,00 €	
ATERIOR A A A A A A A A A A A A A A A A A A A		256	<u> </u>				

SEPTEMBRE						
1	ad	3	10,50 €			
2	ad	9	31,50 €			
3	ad	8	27,00€			
4	ad	4	14,00 €			
5	ad	6	21,00€		1 fleur verre	5,00€
6	ad	4	14,00€			
8	ad	8	28,00€			
9		0	0			
10		0	0			
11	ad	2	7,00€			
12	2ad 1j	3	9,50€			
13		0	0			
15		0	0			
16	ad	2	7,00€			
17		0	0			
18		0	0			
19	ad	5	17,50 €			
20	ad	13	45,50 €	L'Art Dentelles	et Parler local	30,00 €
22		0	0			
23	ad	3	10,50 €	Ecoles de St N	et photo école	20,00€
24		0	0			
25	ad	2	7,00 €			
26	ad	4	14,00 €			
27	ad	4	14,00 €			
29	8	0	0			
30	ad	5	17,50€	12		

OCTOBRE					
1		0	0		
2		0	0		
3		0	0		
4		0	0		
9	groupe ad	16	48,00€	1 fleur verre	5,00€
-		101	1 178,50 €		163,00€

TOTAL

357

visiteurs

Suite à différentes annulations de groupes en raison du confinement le musée a perdu <u>51 entrées</u> prévues au planning 2020

fait à Saint Nicolas le 12/12/2020 Annie Bonnefoy